

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Application des Conditions générales

- 1.1. Les présentes Conditions générales de vente (ci-après les « CG ») réguleront et régiront les relations contractuelles entre SABACAUCHO SAU et ses clients, et seront applicables à toutes les commandes et devis acceptés par les clients ; elles vaudront automatiquement contrat entre les parties dès l'instant où elles auront été acceptées.
- 1.2. L'acceptation d'un devis ou la passation d'une commande implique – sauf indication contraire expressément mentionnée – de connaître au préalable et d'accepter expressément les présentes CG, qui vaudront dans tous leurs termes, soit parce que SABACAUCHO SAU aura fourni un exemplaire papier, soit parce qu'elles seront disponibles sur le site web www.sabacaucho.com
- 1.3. Les présentes CG prévaudront sur les Conditions générales d'achat de l'acquéreur.

2. Description des produits

- 2.1. La description des produits et leurs spécifications seront incluses dans le projet confié à SABACAUCHO SAU.
- 2.2. Les produits de SABACAUCHO SAU NE PEUVENT PAS être mis en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, ni être utilisés pour des applications médicales et/ou pharmaceutiques, sauf indication contraire expresse.

3. Bons de commande

- 3.1. Tout bon de commande sera considéré comme une proposition irrévocable d'achat par l'acquéreur, une fois accepté par SABACAUCHO SAU.
- 3.2. Le client remettra à SABACAUCHO SAU les commandes des produits par écrit (fax, courrier électronique ou postal, etc.) ou en mains propres, en remplissant et signant le bon de commande.

4. Livraison

- 4.1. Les produits seront livrés avec toute leur documentation technique suivant l'Incoterm 2010, comme convenu avec le client. Le délai de livraison pourra être modifié suivant les circonstances.
- 4.2. SABACAUCHO SAU s'efforcera de réaliser la livraison des produits dans les délais indiqués, qui auront été fixés à caractère approximatif et non contraignant, sans toutefois garantir aucunement de les respecter.
- 4.3. En l'absence d'indication de lieu de livraison, les commandes seront livrées à l'usine ou aux entrepôts de SABACAUCHO SAU.
- 4.4. Pour que le délai de livraison contraigne SABACAUCHO SAU, l'acquéreur devra avoir respecté scrupuleusement le programme de paiement.

5. Transmission du risque

- 5.1. La transmission du risque se fera suivant l'INCOTERM convenu.
- 5.2. Les éventuelles plaintes contre le transporteur devront être faites immédiatement sur les documents de livraison en possession du transporteur et lui être confirmées par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours ouvrables après la date de livraison.

6. Emballage

- 6.1. Les produits devront être emballés par SABACAUCHO SAU de façon adéquate, en tenant compte des conditions de livraison et du transport utilisé, et avec les étiquettes et marques de SABACAUCHO SAU.

7. Facturation et paiement

- 7.1. Les factures devront être émises par SABACAUCHO SAU conformément aux bons de commande.
- 7.2. Le paiement se fera suivant les conditions accordées, sur le compte bancaire de SABACAUCHO SAU ou par tout autre procédé convenu.
- 7.3. Si l'acquéreur ne respecte pas ses obligations de paiement, en partie ou dans leur totalité, et/ou s'il est en situation de retard de paiement, SABACAUCHO SAU pourra suspendre provisoirement ou définitivement l'envoi de matériel ou l'exécution des services associés, et pourra demander à l'acquéreur de s'acquitter des paiements en retard et lui réclamer, le cas échéant, des compensations supplémentaires.

8. Prix

- 8.1. Les prix des produits seront ceux qui figurent sur les listes de prix et sur les devis de SABACAUCHO SAU en vigueur à la date de livraison, sauf accord contraire entre les parties et indication sur le bon de commande.
- 8.2. Les prix indiqués sur le bon de commande correspondent aux conditions de paiement spécifiées sur le bon. Si les conditions sont modifiées, les prix seront revus.

9. Durée

- 9.1. Les obligations contractuelles entre SABACAUCHO SAU et ses clients seront valables à compter de la date d'acceptation du devis ou de la passation d'une commande par l'acquéreur, jusqu'à la date de fin du contrat, indépendamment de la pleine validité et des effets au-delà de la période de validité, des obligations à durée indéterminée régularisées dans le contrat et du respect normal et total de toutes les obligations contractuelles apparues pendant la durée de validité du contrat et non encore remplies à la date de résiliation du contrat.

10. Garantie contractuelle

- 10.1. SABACAUCHO SAU garantit ses produits, sauf exclusions, pendant une période de douze mois à partir de la date de livraison.
- 10.2. Les produits X-last® sont exclus de cette garantie et régis par une garantie spécifique.
- 10.3. La garantie indiquée consiste uniquement et exclusivement en la réparation ou remplacement (sur décision de SABACAUCHO SAU) des éléments défectueux dans un délai raisonnable.
- 10.4. SABACAUCHO SAU ne sera en aucun cas responsable des réparations effectuées par du personnel étranger à son organisation.

11. Plaintes

11.1. L'acquéreur devra inspecter les produits au moment de la livraison et vérifier leur adéquation et leur qualité.

11.2. Le cachet de l'acquéreur et la signature d'un de ses employés sur le bon de livraison de SABACAUCHO SAU (ou d'un transporteur sous-traitant de celle-ci), équivalent à la réception de la marchandise avec l'entière satisfaction de l'acquéreur.

11.3. Seules les plaintes reçues par courrier électronique, lettre ou fax seront prises en compte.

11.4. Le délai pour déposer une plainte sera :

- 5 jours en cas de non-conformité évidente de qualité ou quantité.
- 10 jours si le défaut est détecté après un examen exhaustif, avant utilisation.
- 2 mois si le défaut est détecté après un essai ou la mise en fonctionnement.

12. Responsabilité

12.1. La responsabilité de SABACAUCHO SAU pour les plaintes dérivées de ses obligations contractuelles n'excèdera pas dans l'ensemble le prix de base contractuel, sauf si une loi impérative applicable impose une limite quantitative supérieure.

13. Réserve de propriété

13.1. Les équipements et matériels faisant l'objet de la commande et livrés resteront la propriété de SABACAUCHO SAU tant que l'acquéreur n'aura pas rempli ses obligations de paiement dans leur totalité.

14. Propriété intellectuelle et industrielle

14.1. La propriété intellectuelle et industrielle de l'offre, dans tous ses termes, toutes les informations jointes à l'offre, ainsi que les produits fournis et les éléments accessoires incorporés ou relatifs aux produits, appartient à SABACAUCHO SAU ; il est donc expressément interdit à l'acquéreur de les utiliser pour des fins autres que le respect de la commande, ainsi que de les copier totalement ou partiellement ou de céder leur utilisation à des tiers, sans le consentement préalable par écrit de SABACAUCHO SAU.

14.2. L'acquéreur qui ne respecte pas ces règles assume dès l'instant de la commande tout dommage et préjudice, judiciaire et extrajudiciaire, y compris les sanctions, qui incomberaient à SABACAUCHO SAU.

14.3. Sauf accord écrit contraire, la propriété et la possession des moules et/ou outillages en général, commandés à SABACAUCHO SAU, appartiennent à SABACAUCHO SAU. La facturation de la mention « Participation aux moules et/ou outillages » ou « Participation aux coûts des moules et/ou outillages » n'implique pas leur propriété partagée, mais le paiement du droit d'utilisation exclusive pour le client.

15. Force majeure

15.1. Si SABACAUCHO SAU se trouve empêché, totalement ou partiellement, de respecter ses obligations contractuelles pour une cause de force majeure, le respect des obligations en question sera suspendu, sans que la responsabilité de SABACAUCHO SAU soit engagée, pour une durée raisonnablement nécessaire suivant les circonstances.

16. Confidentialité

16.1. Les parties devront traiter confidentiellement tous les documents, données, matériels et informations fournis par l'une à l'autre, et ne devront les révéler à aucun tiers, ni les utiliser dans un autre but que le respect et le déroulement de la commande, sauf consentement préalable écrit de l'autre partie.

16.2. SABACAUCHO SAU incorporera les données à caractère personnel fournies par l'acquéreur dans son fichier de clients, ainsi que les données de l'acquéreur obtenues par le biais de fichiers communs d'impayés et de solvabilité patrimoniale ou par tout autre moyen légitime.

16.3. SABACAUCHO SAU garantit l'adoption des mesures nécessaires pour assurer le traitement confidentiel de ces données et pour éviter leur altération, perte, traitement ou accès non autorisé conformément à la législation en vigueur.

16.4. L'acquéreur dont les données sont enregistrées dans le fichier des clients de SABACAUCHO SAU pourra à tout moment exercer son droit d'accéder, de rectifier et le cas échéant, d'annuler ses données à caractère personnel fournies au vendeur, en écrivant à sabacaucho@sabacaucho.com

16.5. L'acquéreur autorise expressément la cession de ses données personnelles à des associations fournissant des services d'information sur la solvabilité patrimoniale et de crédit, à des assureurs de crédit engagés par la compagnie, et l'inclusion dans le traitement mentionné des données financières obtenues par des organismes émetteurs de rapports financiers. La raison sociale et l'adresse de ces organismes peuvent être demandées par écrit à sabacaucho@sabacaucho.com

17. Résiliation

17.1. Le manquement grave ou répété aux obligations contractuelles incombant à chacune des parties sera une cause suffisante pour la résiliation du contrat par l'autre partie, si la partie en faute, après avoir été informée par écrit, n'a pas remédié au manquement dans le délai donné.

17.2. En cas de résiliation anticipée du contrat demandée par le client par communication officielle, SABACAUCHO SAU devra mettre fin à tout travail destiné à honorer la commande. Toutefois, SABACAUCHO SAU aura le droit de réclamer dans un délai de TRENTE (30) jours à compter de la date effective de résiliation, une compensation économique, dûment justifiée, pour les coûts des travaux réalisés et/ou en cours et de la matière première, engagés dans le but d'honorer la commande.

18. Cession

18.1. SABACAUCHO SAU sera le seul autorisé à sous-traiter à des tiers l'exécution totale ou partielle des produits, ainsi qu'à transférer tout ou partie de ses droits et obligations, y compris nommer un tiers remplaçant pour le respect de ses obligations.

18.2. L'acquéreur ne sera pas autorisé à transférer à des tiers l'accord, ou des droits ou obligations nés de celui-ci, sans le consentement écrit de SABACAUCHO SAU.

19. Loi applicable et solution des conflits

19.1. Les présentes conditions générales seront interprétées à tous les effets suivant les lois espagnoles.

19.2. Toute demande légale, action ou procédure éventuelle sera soumise par les parties à la juridiction exclusive des tribunaux de la ville de Sabadell, à l'exclusion de toute autre juridiction.